



Agir en faveur des parcours professionnels des personnes en situation de handicap

L'Aract vous propose d'intégrer gratuitement une Action Collective Innovante et Apprenante (ACIA). L'objectif de cette action collective est de soutenir les entreprises qui cherchent à renouveler leur manière d'appréhender et d'accompagner les parcours professionnels des salariés avec des problématiques de santé, des restrictions d'aptitudes ou une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

En effet, les actions d'accompagnement en faveur des publics en situation de handicap se focalisent prioritairement sur des enjeux d'embauche et de maintien en emploi.

De manière innovante le projet INPACTH propose aux entreprises volontaires de bénéficier d'un espace apprenant pour dépasser les restrictions, co-construire collectivement et investir sur les compétences nouvelles et ou déjà développées par leurs collaborateurs en vue de sécuriser les parcours professionnels. C'est également l'opportunité pour les employeurs d'expérimenter une approche différente sur ces questions et d'échanger avec d'autres pairs, de tous secteurs, confrontées à des enjeux similaires.

**INPACTH -
INGénieries de
Parcours Articulant
Compétences et
Travail et Handicap**

OBJECTIFS

- Intégrer de nouveaux collaborateurs en situation de handicap.
- Préserver de l'usure professionnelle potentiellement génératrice de situation de handicap.
- Accompagner les salariés afin de maintenir les compétences au sein de l'entreprise pour éviter la déperdition des savoir-faire.

MODALITES DE L'ACTION

- Groupe de 4 à 6 entreprises :
- 5 sessions collectives inter-entreprises (en présentiel et/ou en distanciel selon le contexte sanitaire) d'une journée.
 - Des appuis individuels pour les travaux en intersession réalisés par l'association Transfer.
 - Apports de connaissances et échanges entre pairs.



Engagement sur 15 mois, d'Avril 2022 à septembre 2023

CIBLES

Entreprises, associations.

Un trinôme constitué :

- d'un représentant de la direction
- d'un représentant du personnel (élu ou non si <11 ou carence)
- d'un représentant métier

COÛT

Prise en charge dans le cadre du projet INPACTH, financé par l'Agefiph

Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez plus de renseignements ?

Contactez :

> Leslie Montabord, chargée de mission Aract : l.montabord@anact.fr